

RAPPORT DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANNÉE 2016

L'année 2016 a été une année importante pour notre système de gestion environnementale. En effet, un audit de réenregistrement selon la norme ISO-14 001: 2004 a eu lieu en juin 2016. Il s'agit du 4^e audit complet depuis l'obtention de notre certification en 2004. Cet audit a permis encore une fois de vérifier la performance et le bon fonctionnement du système. Une seule non-conformité a été soulevée et deux opportunités d'amélioration ont été suggérées pour nous permettre de corriger certains aspects techniques.

Le suivi des éléments de surveillance et mesurage des contrôles opérationnels nous permet de conclure à une bonne maîtrise en général. C'est le cas notamment au niveau de l'entretien préventif des camions, du respect des infrastructures et du respect des prescriptions sylvicoles pour les coupes de superficie supérieure à 4 ha. De plus, le Syndicat a poursuivi son rôle de sensibilisation et d'information avec près de quatre-vingts trousseaux environnementales expédiées aux nouveaux membres. Nous avons aussi poursuivi notre collaboration avec Produits forestiers Résolu pour le maintien de leur certification de l'approvisionnement en fibre de la forêt privée selon la norme SFI. En 2016, Groupe Rémabec ont entrepris la même démarche et ont réussi eux aussi à obtenir le certificat. Nous travaillons donc de concert avec ces deux entreprises dans un processus de visites conjointes des chantiers et de formation-sensibilisation des producteurs.

Le comité environnemental a mis en place des objectifs et y a consacré les efforts nécessaires pour les atteindre. Au cours de la dernière année, nous avons beaucoup travaillé sur les services de support technique aux producteurs, notamment au niveau du programme d'accréditation des entrepreneurs de récolte. Ce programme a été un élément central alors que trois nouvelles entreprises ont été ajoutées à la liste. De plus, à la fin de l'été 2016, la nouvelle version du Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée a été envoyée à tous les producteurs membres de l'organisation. Ce guide constitue le document de référence pour sensibiliser les propriétaires à leurs impacts potentiels sur l'environnement. Sa mise à jour a permis d'actualiser certains renseignements notamment au niveau des lois et règlements à respecter. L'organisation a aussi un important projet qui concerne la communication avec ses membres. Il s'agit de monter une liste de diffusion à l'aide des adresses de courrier électronique et de pouvoir s'en servir pour sensibiliser les producteurs à certains enjeux.

En conclusion, c'est le principe de l'amélioration continue qui a guidé nos actions au cours de l'année 2016. Nos efforts se concentrent principalement vers les activités qui présentent le plus d'impacts environnementaux potentiels dans un objectif de développement durable de la forêt privée. Le Syndicat des producteurs de bois, de par son engagement, démontre qu'il est une organisation proactive et soucieuse de l'environnement bien positionnée dans le contexte très concurrentiel d'aujourd'hui.



Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental